

Mme Dominique NARSAN  
merc. 24/10/10 PM

Aujourd'hui, je souhaite soulever la principale lacune, selon moi, du Règlement, c'est-à-dire l'absence de mesures visant à rendre les nouveaux logements sociaux, abordables ou familiaux, universellement accessibles. Cette lacune participe à discriminer les personnes en situation de handicap et plus largement, les personnes à mobilité réduite.

Aujourd'hui, nous sommes le 23 octobre. Il y a 17 ans, le 23 octobre 2002, je subissais un accident d'auto. Je partais travailler entre 7h30 et 8h00, quand un camionneur ayant conduit toute la nuit, m'a heurté. Depuis l'accident, je rencontre de nombreuses embûches dans ma vie liées à la conception

des bâtiments (résidentiels ou commerciaux).

Dans le court temps qui m'est alloué, je vous présenterai quelques embûches que j'ai rencontrées dans ma vie. Le but de ma présentation consiste à sensibiliser à la nécessité de construire les nouvelles habitations de façon à être universellement accessibles.

Un obstacle majeur est le seuil de porte en marbre dans l'entrée. En raison de mon fauteuil électrique, j'étais dans l'impossibilité de rentrer dans le condo de ma mère.

Pendant 2 ans, nous avons uniquement pu

communiquer par téléphone. Je ne pouvais donc pas la visiter.

En 2016, j'ai été appelé à jouer le rôle d'aidante naturelle pour ma mère. Cette dernière était en fin de vie. Je devais donc l'aider de différentes façons. Pour différentes raisons, elle avait fait le choix de vivre chez elle, dans son condo du 7<sup>e</sup> étage. Toutefois, malgré son état, le seuil de porte était toujours là me causant bien des problèmes pour aller visiter ma mère et pour l'aider. Par chance, quelques fois, de gentils chauffeurs du transport adapté m'ont aidé à me pousser pour que je puisse passer le seuil de porte, et ce, malgré le fait qu'en réalité, ils n'ont pas le droit de faire cela.

Une fois entrée dans le logement, je n'étais pas au bout de mes peines. J'ai fait face à des portes très étroites où je me coinçais les doigts, au tapis qui rend la circulation difficile lorsque nous sommes en fauteuil manuel, etc. Pour faire bref, chaque pièce amenait son lot d'aventure.

Évidemment, les nouvelles exigences du code de la construction assurent que, désormais, les nouvelles constructions doivent répondre au concept de visitabilité. Toutefois, pour vivre ou visiter quelqu'un, il ne suffit pas de juste circuler dans les pièces, il faut également pouvoir y faire des activités. Mon rôle d'aidante naturelle fut

donc très limité, car je n'étais pas en mesure d'utiliser les équipements.

Par exemple, la salle de bain et la salle de lavage était inaccessible. Quand je visitais ma mère, j'étais dans l'impossibilité d'utiliser sa salle de bain. J'ai donc dû me médicamenté pour m'assurer de ne pas avoir besoin d'utiliser les toilettes. Ma mère qui se déplaçait en marchette, avait, elle aussi, de la difficulté à se rendre, à temps, à la salle de bain, en raison du tapis.

Pour le lavage, je n'étais pas en mesure de le faire. Une chance que ma préposée a accepté de m'aider à faire le lavage de ma mère.

Une activité aussi banale que se faire un café dans la cuisine était une aventure.

Cette période fut extrêmement difficile. En raison d'un environnement non accessible qui m'empêcha de réaliser des activités quotidiennes, je n'ai pas pu bien exercer mes devoirs familiaux.

Évidemment, le Règlement ne s'applique pas aux anciennes constructions.

Cependant, mon rôle en tant que citoyenne consiste à militer pour que les nouvelles constructions prennent en compte les besoins réels de la population.

Par le Règlement, il faut viser des normes de construction plus inclusives. De cette

manière, les personnes âgées, les familles (par exemple, celles qui utilisent les poussettes) ou encore les personnes qui ont un handicap temporaire ou permanent pourront continuer de vivre dans leurs logements.

Un accident ou des problèmes de santé peuvent rapidement survenir dans nos vies. Ma mère qui en vieillissant a vu apparaître des limitations physiques, aurait eu besoin d'un environnement accessible. Toutefois, son logement ne répondait pas à ses nouveaux besoins et aurait nécessité des adaptations complexes à réaliser et très dispendieuses. Par conséquent, la construction de logements universellement

accessibles aurait permis de continuer de répondre à ces besoins.

Enfin, comme mentionné précédemment, la principale lacune du Règlement, consiste à ne pas répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Les personnes âgées, les personnes en situation de handicap (enfant ou parent), les familles et leurs poussettes se retrouvent exclus, comme moi, de ces logements. En tant que personne à mobilité réduite, nous demandons à ce que nous puissions participer de la même façon que les autres citoyens. Ainsi, en construisant de façon universellement accessible, il est possible de s'assurer de l'inclusion de toutes et tous.